

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Le budget de la Communauté de Communes comporte un budget principal et cinq budgets annexes qui font l'objet de comptabilités distinctes.

Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée. Seules peuvent être réalisées les dépenses qui y sont inscrites.

Le compte Administratif 2007

Le **Budget Principal** retrace les dépenses et recettes générales de la collectivité (administration, collecte et traitement des déchets, voirie, économie...).

Les principales ressources de fonctionnement, de la collectivité sont constituées par le produit de la fiscalité locale (65%) et les dotations de l'Etat (24%) ; elles couvrent les dépenses de fonctionnement (pour des biens et services consommés par la collectivité pour les besoins de son activité).

Les dépenses d'investissement (dépenses pour des biens qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité) sont financées par des subventions, le remboursement d'une part de la TVA, l'emprunt et l'autofinancement.

L'exercice 2007 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 515 374,70 € et un déficit d'investissement de 357 711,13 €, soit un résultat cumulé excédentaire de 157 663,57 €.

Le **Budget Annexe Petite Enfance** décrit les dépenses et recettes relatives aux crèches et au relais d'assistantes maternelles. En 2007, plusieurs crèches ont intégré la collectivité : Carbonne (au mois de janvier), Marqufave (mai), Rieux (septembre) et Montesquieu dont les travaux de construction se sont terminés en octobre.

Le résultat de ce premier exercice présentait un déficit de 487 779,28 €, principalement du à l'attente de versement de subventions notamment du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF.

Les premières dépenses de l'extension de l'Hôtel d'Entreprises ont eu lieu fin 2007 dans le **Budget Annexe Hôtel d'Entreprises** sur lequel s'imputent aussi les dépenses et recettes de gestion de ce service. Le résultat de l'année 2007 s'élève à 6 349,34 €. Quant aux dépenses engagées pour les travaux d'extension, elles s'élèvent à 80 707,66 €.

Les recettes produites par l'utilisation des services tels que le quai de transfert ou les déchetteries sont isolées dans le **Budget Annexe Prestations de services**, puis transférées au budget principal. Ce budget annexe présentait un excédent de 4 189,76 € et a permis un transfert de 140 000 € vers le budget principal.

Les deux derniers budgets annexes concernent la **Zone d'activités Activestre** et son extension, Activestre II.

Il reste à finaliser les dernières ventes sur Activestre, d'où un déficit de 408 017,08 € correspondant au montant de ces ventes alors que les terrains de la zone Activestre II sont en cours d'acquisition.

Le 07 février 2008 le Conseil Communautaire s'est réuni pour voter le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2007, c'est-à-dire approuver la conformité des résultats de l'année.

Le Budget Primitif 2008

Le budget 2008 a été adopté par la nouvelle assemblée lors du Conseil Communautaire du 22 avril.

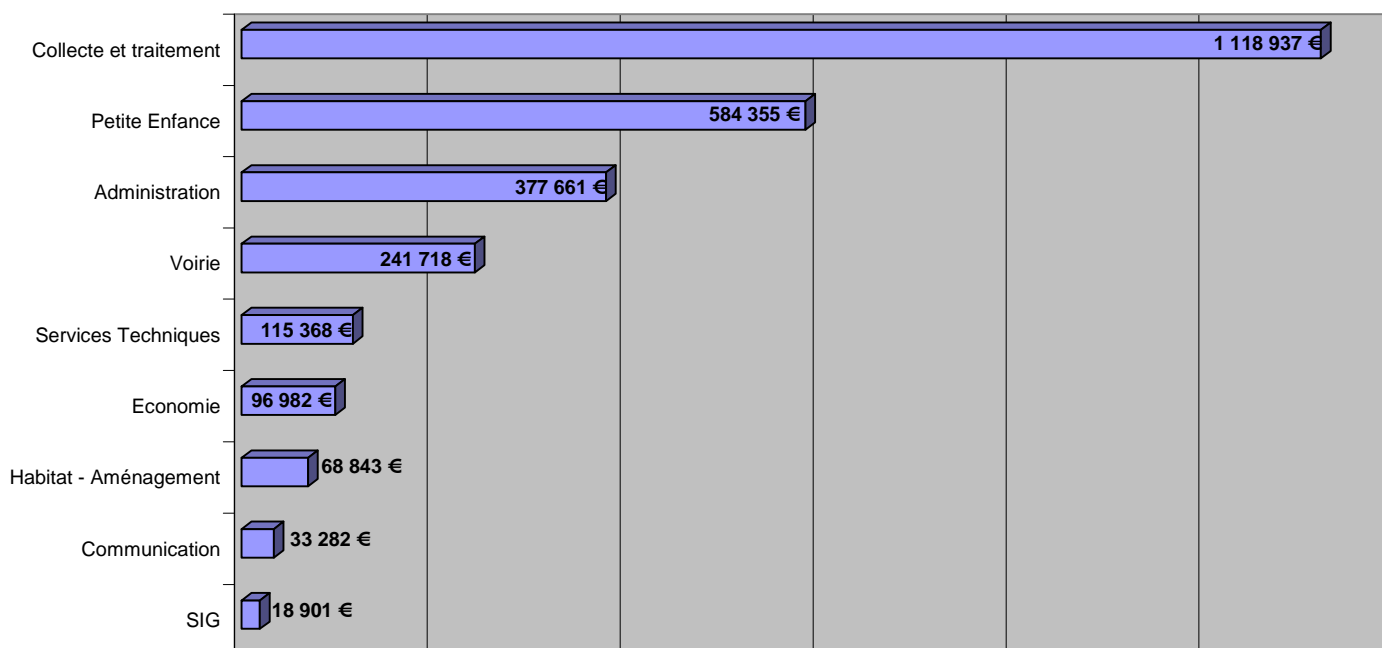
Avant de détailler les grandes lignes des prévisions pour 2008, il convient de présenter le contexte et les différentes contraintes qui encadrent le vote de ce budget.

Le contexte national

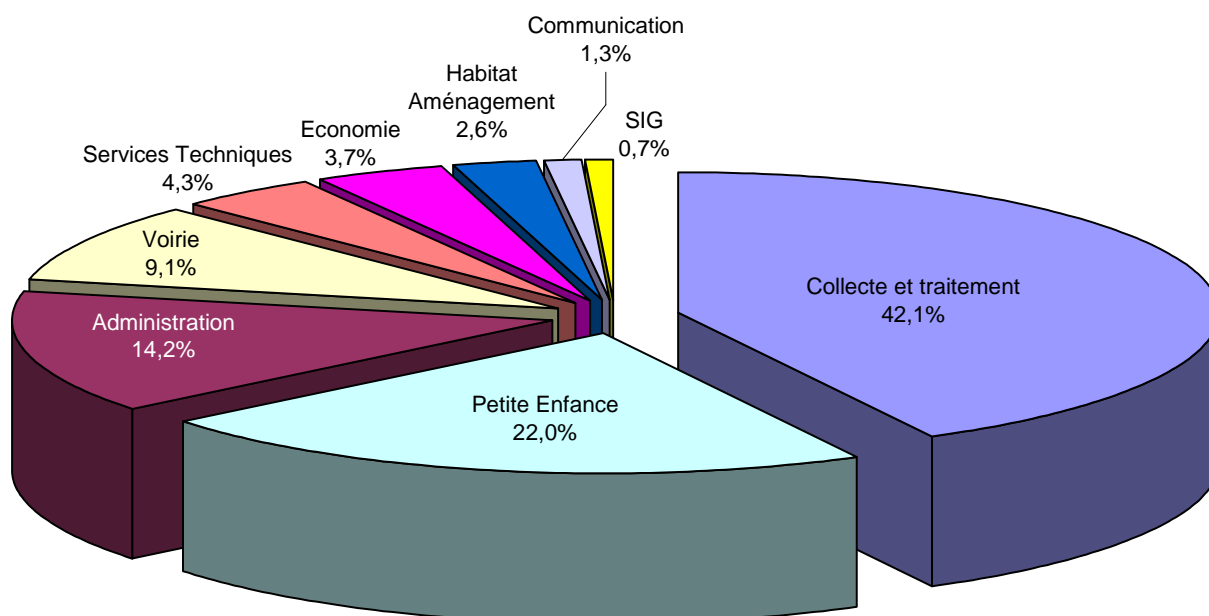
Certaines données nationales sont utiles pour appréhender la préparation des budgets, car elles conditionnent le projet de loi de finances de l'Etat et ont donc des incidences sur les budgets des collectivités locales. C'est le cas de la croissance qui devrait atteindre + 1,9 % en 2008 et de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (+ 1,6 % hors tabac).

Ainsi, le « contrat de croissance et de solidarité » qui était reconduit depuis 1996 indexait l'évolution de l'enveloppe rassemblant les principales dotations à la fois sur l'indice prévisionnel des prix (hors tabac) et sur une fraction du taux d'évolution du PIB. Ce contrat est remplacé à partir de 2008 par un « contrat de stabilité » qui limite la progression de l'enveloppe des concours de l'état à l'inflation prévisionnelle (soit + 1,6%).

Coût net des services en 2007 : 2 656 047 € dont,



Répartition des coûts nets des services en 2007



Les prévisions budgétaires 2008

Le budget de fonctionnement du budget général

Le budget prévisionnel de fonctionnement est en hausse du fait de l'évolution des recettes due :

- à l'accroissement des bases fiscales (+ 1,6 % de revalorisation fixée par l'Etat à ajouter aux bases nouvelles), soit 2 555 000 € de recettes fiscales (+ 160 000 €) à taux constants,
- à une DGF en augmentation de 0,07 % et une dotation de compensation des EPCI de 1,04 %.

Quant aux dépenses prévisionnelles, elles prennent en compte :

- une augmentation importante du déficit prévisionnel du budget Petite Enfance (680 000 €),
- une augmentation des charges financières liée à la hausse des intérêts des emprunts à taux variables,
- une augmentation des charges de personnel due au glissement vieillesse et technicité (3,25 %) ainsi qu'à la revalorisation de point d'indice de la fonction publique (+ 0,8 % en mars 2008 et + 0,5 % en octobre 2008).

Enfin, le budget de fonctionnement doit dégager un autofinancement suffisant afin de couvrir le remboursement du capital des emprunts en cours (535 000 €).

Les investissements prévisionnels

Les dépenses d'investissement concernent :

- la modernisation des moyens de la communauté de communes, et notamment :
 - le renouvellement de benne à ordures ménagères,
 - la modernisation des installations des déchetteries.

- La poursuite des actions liées aux compétences transférées,
 - les travaux d'investissement sur les routes,
 - le renouvellement de conteneurs et de récup-verre,
 - la certification ISO 14001 de la zone d'Activestre.
- Les études sur les équipements nouveaux.

Le budget annexe « Petite Enfance »

Le budget de fonctionnement prend en compte :

- les dépenses des crèches de Carbonne, Rieux, Marquefave, Montesquieu et de Saint-Sulpice-sur-Lèze,
- l'animation du relais d'assistantes maternelles.

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement prévoient un besoin de financement par le budget général d'environ 680 000 €.

Quant au budget d'investissement, il comprend :

- les travaux de construction de la crèche de Saint-Sulpice,
- les travaux de reconstruction de la crèche de Rieux.
- des travaux d'amélioration des crèches de Carbonne et de Marquefave.

Le montant estimatif des investissements est de 2 953 000 €, financés par subventions (Conseil Régional, Conseil Général, CAF) et par emprunt.

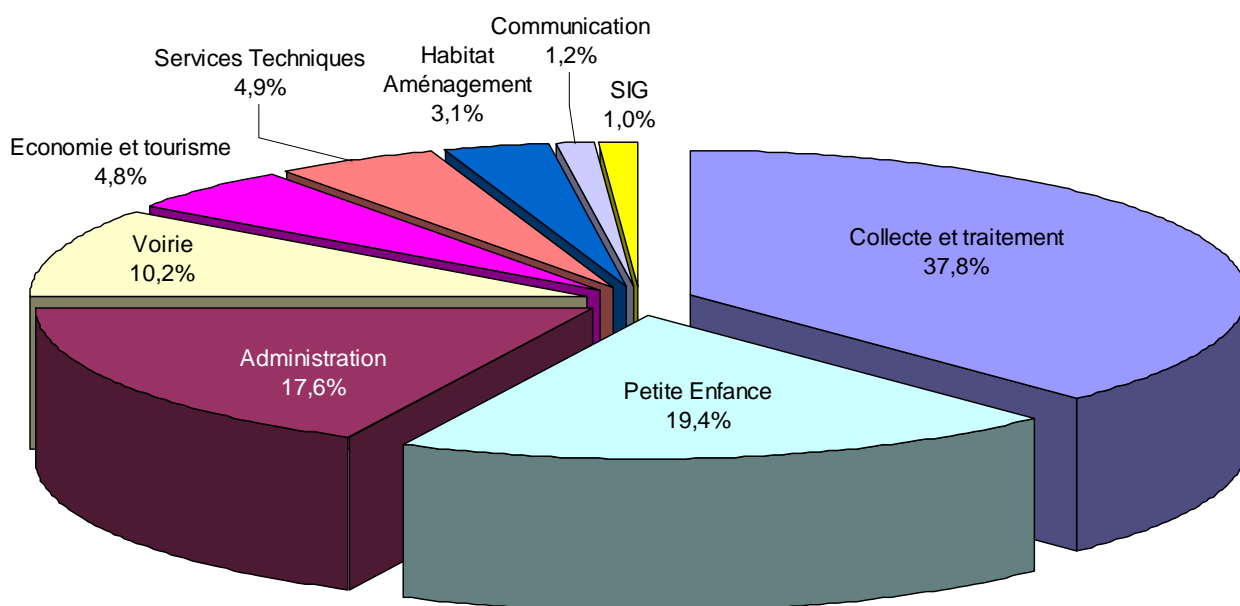
Les autres budgets annexes

Le **budget de l'Hôtel d'Entreprises** prévoit la location des 5 box à l'année (loyers + charges) ainsi que la réalisation de 5 locaux supplémentaires.

Le budget « **Prestations de services de collecte** » devrait être en légère hausse du fait de l'augmentation des tonnages transitant par le quai de transfert.

Quant aux budgets d'**Activestre**, ils prennent en compte la vente de terrains sur la 1^{ère} tranche et l'acquisition de nouveaux terrains pour l'extension de la zone (20 ha).

Répartition des coûts prévisionnels des services pour 2008



Vers une diversification des recettes

L'augmentation relativement importante des bases fiscales entre 2007 et 2008 ne doit pas cacher leur relative faiblesse tout de même puisqu'un point d'impôt représentent à peu près 25 000 € de recettes fiscales. Ainsi, une augmentation continue de 2% des taux de fiscalité ne permet pas à la Communauté de faire face aux hausses des dépenses courantes.

La prise en charge d'une nouvelle compétence en 2007 (petite enfance), n'a pas été compensée par des recettes équivalentes. En effet, les financements de la CAF sont en baisse pour la période 2007 – 2010, alors que les services offerts sur le territoire de la Communauté de Communes ont été accrus : augmentation du nombre global de place par la construction de nouvelles structures, augmentation du nombre d'enfant accueilli en halte-garderie, ...

Afin de maintenir un niveau suffisant d'investissement mais aussi de financer le déficit du budget Petite Enfance (680 000 €), le Conseil de Communauté a adopté une revalorisation des taux de fiscalité de 6 %.

Devant financer des compétences qui pèsent de plus en plus dans son budget (petite enfance, collecte et traitement des OM, voirie), la Communauté de Communes a cherché à diversifier ses sources de recettes en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères finançant une partie du service.